

# ACCÉLÉRER LE RYTHME - PLATEFORME FÉDÉRALE

## 6 CLÉS D'INTERVENTION

### Assurer un accès abordable, équitable et opportun, pour tous les Canadiens

Un système public-privé garantira la prévisibilité des coûts et la pérennité des régimes.

SANTÉ ET RÉGIME  
D'ASSURANCE  
MÉDICAMENTS

### Améliorer les compétences et faire face à la pénurie de travailleurs

Miser sur une formation qui s'adapte rapidement aux besoins actuels et futurs de l'économie et implanter des mesures qui permettront de faire face aux enjeux de main-d'œuvre des entreprises.

MAIN-D'ŒUVRE

## 4 GRANDS CHANGEMENTS

Sursaut protectionniste et  
concurrence fiscale US

Vieillessement : impact sur la  
disponibilité de main-d'œuvre

Lutte aux changements  
climatiques et transition  
énergétique

Changements technologiques :  
impact sur la production,  
modèles économiques, etc.

TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

FINANCES PUBLIQUES ET  
ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES  
ATTRACTIF

### Répondre aux besoins des entreprises en croissance

Assurer une saine gestion des finances publiques et préserver la compétitivité et l'attractivité du Québec et du Canada, par des mesures fiscales.

DÉVELOPPEMENT  
RÉGIONAL

INTENSITÉ  
TECHNOLOGIQUE ET  
COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

### Doter le Québec et ses régions des instruments nécessaires à leur développement

La qualité des infrastructures de communication et de transport est cruciale pour la productivité des entreprises, car cela a un impact durable sur la croissance économique.

Accélérer la croissance de la productivité  
Miser sur une meilleure intégration des technologies existantes tout en créant de nouvelles opportunités d'innover.



# RECOMMANDATIONS

## n° 1

### MAIN-D'ŒUVRE

- Mettre en place des mesures plus robustes pour augmenter l'âge moyen de départ à la retraite que celles adoptées jusqu'à présent;
- Soutenir davantage les employeurs devant adapter leurs milieux de travail, pour répondre aux besoins des travailleurs expérimentés;
- Instaurer un Régime volontaire d'épargne formation continue (RVEFC) dans le but d'accroître la participation de la main-d'œuvre canadienne à la formation liée à l'emploi;
- Procéder à une revue globale du programme d'assurance emploi dans le but d'en réduire les coûts, notamment en 1) le recentrant sur sa mission première, soit un soutien de revenu temporaire accompagné des mesures de soutien favorisant un retour rapide à l'emploi et 2) mettant en place des solutions permanentes aux enjeux des emplois saisonniers dans les régions du Canada;
- Reconnaître pleinement les compétences, l'expérience et l'expertise des partenariats en place dans les provinces pour élaborer et mettre en œuvre les programmes de formation de la main-d'œuvre, comme la CPMT au Québec, dans le cadre de l'initiative Compétences futures;
- Procéder à l'évaluation de l'impact du projet pilote de formations;
- Mettre en place des agents-coordonnateurs afin d'organiser le partage de main-d'œuvre dans les régions ayant de forts taux d'emplois saisonniers.

## n° 2

### FINANCES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES ATTRACTIF

- Présenter un plan de résorption du déficit réaliste et explicite, afin de rencontrer l'équilibre budgétaire dans les meilleurs délais;
- Éliminer les mesures néfastes pour l'entrepreneuriat introduites par la réforme fiscale des sociétés privées, en augmentant notamment les seuils auxquels les placements passifs ne sont pas imposés;
- Assujettir les fournisseurs étrangers de services intangibles aux taxes fédérales de vente, comme le sont déjà les fournisseurs de biens tangibles;
- S'engager à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises, nonobstant leur taille et leur secteur économique. Aussi, le gouvernement fédéral doit s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit rapidement harmonisée;
- Évaluer régulièrement l'efficacité des dépenses fiscales et budgétaires pour s'assurer que l'État dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour offrir des mesures fiscales attrayantes pour l'investissement, tout en respectant les principes d'équilibre budgétaire;
- Avec le gouvernement du Québec, instaurer une déclaration d'impôt unique, et ce, de façon pragmatique et innovatrice, en centrant la démarche exclusivement sur l'intérêt des contribuables;
- Dans le respect des règles établies et des normes éthiques, permettre au système d'Accords de poursuite suspendue d'opérer avec l'objectif de maintenir la réputation des entreprises visées par des recours judiciaires et ainsi, préserver de nombreux emplois.

## n° 3

### INTENSITÉ TECHNOLOGIQUE ET COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

- Augmenter l'offre de capital pour appuyer les entreprises en stade de croissance, après le démarrage et avant qu'elles intéressent les fonds de capital de risque;
- Instaurer un crédit d'impôt à la modernisation de la production en complément du crédit d'impôt à la recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE);
- Répondre aux besoins de convergence numérique des entreprises manufacturières :
  - Clarifier, simplifier, intégrer et faire connaître l'offre de soutien du gouvernement fédéral aux entreprises manufacturières;
  - Développer un plan de match pour le secteur manufacturier qui favoriserait les investissements en fabrication avancée, le rehaussement de la valeur ajoutée et de l'intensité technologique des produits, ainsi que dans les actifs intangibles, afin de relever le défi de l'arrivée du numérique dans l'économie manufacturière;
  - Développer, par le biais des sociétés d'états financières, de nouveaux mécanismes financiers et/ou mesures subventionnaires permettant de répondre à la contrainte du retour sur l'investissement numérique plus long (3 à 5 ans) et de protéger les liquidités des entreprises;
- Soutenir la transformation numérique des médias écrits :
  - Accorder une aide financière importante aux médias écrits, dédiée à accélérer leur passage au numérique, en incluant les médias locaux et régionaux;
  - Dans un souci d'équité et de maintien de la compétitivité, rendre accessibles les formes d'aides gouvernementales pour la conversion des pratiques médiatiques vers le numérique à d'autres groupes du secteur des médias qui pourraient faire face aux mêmes défis, incluant de plus gros joueurs;
  - Collaborer avec le gouvernement du Québec dans la création d'un Fonds des médias écrits.

## n° 5

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Confirmer rapidement que le remboursement du prêt à CDPQ Infra de 1,3 G\$, qui retournera à la Banque de l'infrastructure du Canada, sera dédié exclusivement pour de nouvelles infrastructures de transport collectif au Québec.
- Réserver les sommes dédiées aux infrastructures de transport collectif dans l'enveloppe globale pour le Québec et que ceux-ci prennent en compte les nombreux besoins retrouvés en développement et maintien des actifs au Québec.
- S'entendre rapidement avec le gouvernement du Québec sur le financement du Réseau structurant de transport en commun (RSTC) de la Ville de Québec, afin de combler le manque à gagner de 1,2 G\$.
- Respecter le principe « d'un projet, une évaluation environnementale » afin de ne pas dédoubler les autorisations déjà requises par les provinces, alourdir les processus administratifs et allonger les délais d'approbation;
- Faire en sorte que l'ensemble des provinces canadiennes contribue au marché du carbone.

## n° 4

### DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- Concrétiser l'accessibilité au réseau Internet haute vitesse pour l'ensemble des entreprises et des ménages du Québec.
- Prévoir les sommes nécessaires pour la réalisation du projet du Train à grande fréquence de VIA Rail.
- Accorder une place importante et un traitement équitable aux chantiers maritimes québécois dans sa Stratégie nationale de construction navale.
- Prévoir dans son budget une somme suffisante pour permettre à la GCC de rehausser le niveau de disponibilité de la flotte de brise-glaces du Saint-Laurent.
- Procéder rapidement aux annonces des investissements en infrastructures liées au Fonds national des corridors commerciaux, et de prioriser le développement du corridor commercial du fleuve, du golfe Saint-Laurent et du Nord québécois.
- Revoir le Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires dans une optique d'amélioration de la qualité des aéroports régionaux, d'expansion du service aérien dans les régions et de développement économique.
- S'assurer que les infrastructures aéroportuaires dont le gouvernement du Canada demeure propriétaire dans certaines régions soient entretenues et améliorées.
- Réduire les charges (loyer et taxes) imposées aux administrations aéroportuaires, aux transporteurs et aux voyageurs et s'assurer que les taxes et frais perçus dans l'industrie aéroportuaire y soient réinvestis en totalité.
- Soutenir les producteurs et transformateurs laitiers :
  - Clarifier les paramètres du programme de compensation des producteurs laitiers et mettre en place rapidement un système de versement diligent. Les mesures d'atténuation devraient être calculées en fonction de la valeur actuelle nette des pertes perpétuelles et être structurées de manière à ce que les producteurs québécois reçoivent leur juste part;
  - Mettre en place des mesures d'atténuation et de compensation pour les transformateurs laitiers et revoir les mécanismes d'allocation des quotas d'importation pour minimiser les impacts sur le secteur.

## n° 6

### SANTÉ ET RÉGIME D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

- Réviser la Loi canadienne sur la santé afin de permettre aux organismes et entreprises du secteur privé de fournir des services de santé compris dans le panier des services de santé assurés, opérant à l'intérieur de paramètres définis par des politiques publiques.
- Miser sur un régime d'assurance médicaments qui devra :
  - Assurer le maintien d'un système de couverture mixte, où les coûts d'un régime d'assurance médicaments universel sont partagés entre les assureurs publics et privés, les employeurs et les patients;
  - Miser sur l'expérience et l'expertise du Québec soit, imposer l'adhésion obligatoire à un régime privé ou public d'assurance-médicaments;
  - Soutenir l'innovation et la recherche et développement;
  - Élaborer une stratégie nationale pour les médicaments onéreux, notamment par une mutualisation de coûts;
  - Permettre une participation volontaire des provinces avec pleine compensation en cas de retrait.